



Réf: NCP GB8-017- Farmers' Rights-Standard inputs

Rome, le 18 décembre 2018

NOTIFICATION

Invitation à mettre à jour les communications précédentes sur les pratiques optimales /mesures d'application de l'Article 9 du Traité international

ou

présenter des avis, des données d'expérience et des pratiques optimales comme exemples d'options possibles pour l'application nationale de l'Article 9 du Traité international

Chère Madame / Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les résultats de la [première réunion du Groupe spécial d'experts techniques](#) sur les droits des agriculteurs, qui s'est tenue du 11 au 14 septembre 2018 ainsi que sur les mesures à prendre pour préparer la deuxième réunion. Il est à rappeler que l'Organe directeur avait, à sa septième session, demandé au Groupe d'experts de réaliser un inventaire des mesures nationales qui peuvent être adoptées, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'Article 9 du Traité international.

À sa première réunion, le Groupe d'experts a examiné l'éventuelle structure de l'inventaire sur la base d'un certain nombre de propositions formulées par les membres, et a convenu d'utiliser un modèle pour rassembler des exemples de pratiques optimales et de mesures de concrétisation des droits des agriculteurs.

Le Groupe d'experts a demandé au Secrétariat d'insérer les informations reçues sur les mesures, les pratiques et les exemples nationaux dans la structure de l'inventaire ainsi que dans le modèle. Toutefois, les informations reçues à ce jour varient considérablement dans la nature et le niveau de détails fournis ; et donc le Secrétariat a besoin de plus d'informations de la part des Parties contractantes et des parties prenantes qui ont présenté ces communications.

Par conséquent, le but de cette notification est de demander aux Parties contractantes et aux parties prenantes concernées de mettre à jour leurs communications en utilisant [le modèle](#) approuvé par le Groupe d'experts. En outre, les Parties contractantes et les parties prenantes concernées qui n'ont pu présenter aucune communication auparavant sont également invitées à faire connaître leurs points de vue, leurs pratiques optimales et les mesures prises pour concrétiser les droits des agriculteurs afin qu'ils puissent être inclus dans l'inventaire.

Pour faciliter la collecte de ces contributions en temps opportune, pour examen par le Groupe d'experts à sa deuxième réunion en mai 2019, j'aimerais recevoir ces informations avant le 20 janvier 2019 à l'adresse : PGRFA-Treaty@fao.org.

.../...



Pour toute requête ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter le Secrétariat du Traité international à l'adresse suivante: PGRFA-Treaty@fao.org.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Kent Nnadozie
Secrétaire

Traité International sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture